La linguistique de l'énonciation: repère théorique et objet de recherche

กิตติพล ฐิโนทัย
Kittipol Tinothaï

บทคัดย่อ

ตั้งแต่ปี ค.ศ. 1960 เป็นต้นมา มีผลงานวิจัยทางภาษาศาสตร์เป็นจำนวนมากในประเทศฝรั่งเศสที่ยึดหลักทฤษฎีภาษาศาสตร์ในการวิเคราะห์กระบวนการการผลิตข้อความ (Linguistique de l'énonciation) ซึ่ง Benveniste ให้คำจำกัดความไว้ว่าเป็นกระบวนการใช้ภาษาของปัจเจกบุคคลในสถานการณ์จริง หลักการของทฤษฎีนี้พัฒนามาจากความแตกต่างระหว่างภาษา (langue) และถ้อยคำ (parole) ซึ่ง Saussure ได้กล่าวนำไว้ในราวปี ค.ศ. 1920 ทฤษฎีภาษาศาสตร์ในการวิเคราะห์กระบวนการการผลิตข้อความแตกต่างจากทฤษฎีภาษาศาสตร์ปฏิบัติ (Pragmatique linguistique) โดยมีต้นกำเนิดของทฤษฎี และวัตถุประสงค์ในการวิเคราะห์ที่แตกต่างกัน ทฤษฎีภาษาศาสตร์ปฏิบัติพัฒนามาจากผลงานของนักปรัชญาชาวอังกฤษ J.L.Austin และมุ่งวิเคราะห์บทบาทและความหมายของข้อความ (énoncé) ในกรอบของการสื่อสาร โดยเน้นพฤติกรรมความสัมพันธ์ระหว่างบุคคลของผู้พูดกับผู้ฟังในการสื่อสาร ทฤษฎีภาษาศาสตร์ในการวิเคราะห์กระบวนการการผลิตข้อความพัฒนามาจากทฤษฎีการวิเคราะห์ไวยากรณ์แบบโครงสร้างของยุโรปและจากภาษาฝรั่งเศส โดยมุ่งวิเคราะห์ความหมายของคำ สำนวนในฐานะของคำอิงสถานการณ์ (déictique) ที่อ้างถึงบุคคล สถานที่และเวลา ซึ่งเป็นองค์ประกอบสำคัญของสถานการณ์ที่มีกระบวนการการผลิตข้อความ ทัศนคติของผู้พูด (modalité) ที่มีต่อผู้ฟัง ข้อความ และการเรียงลำดับข้อมูลในข้อความ รวมถึงองค์ประกอบที่มีที่มาหลากหลายในกระบวนการการผลิตข้อความของผู้พูด (hétérogénéité du dire) เช่นการนำเสนอคำพูดของผู้อื่น (discours rapporté)

Abstract

Since the 1960s, a number of linguistic studies in France have been inspired by a new linguistic current called "énonciation" linguistics. Its conception, defined as the performance of language by individual speakers in actual situations by Benveniste, is derived from the famous opposition "langue" and "parole" introduced by Saussure in the early 1920s. The distinction between "énonciation" linguistics and pragmatic linguistics is based on their origins and their areas of studies. Pragmatic linguistics comes from the work of a British philosopher, J.L. Austin. It concentrates on the

role and the signification of utterances, in terms of communicative activity, in relation to the behaviour of a speaker and a hearer in interpersonal communication. In contrast, "énonciation" linguistics, originally from European neo – structuralism grammar and from the French language, focuses on three main areas of studies in concrete utterances : shifters, deixis or some elements referring directly to the personal, temporal or locational characteristics of the situation in which the utterances take place, modality or a speaker's attitudes towards his hearer, his utterances or the hierarchy of information in his utterances, and heterogeneous characteristics of a speaker's speech such as reported speech.

I. Introduction

Depuis les années 60, un nouveau courant linguistique appelé « la linguistique de l'énonciation » intéresse beaucoup de linguistes et inspire de nombreux travaux de recherche en France dans ce domaine. Toutefois, la linguistique de l'énonciation apparaît comme un nouveau domaine et reste peu connu dans le milieu de recherche linguistique en Thaïlande. Au pire, elle est confondue avec la pragmatique linguistique, un courrant linguistique d'origine anglo-saxonne introduit en France dans les années 70.

L'objectif de cet article est de mettre en lumière l'origine et la typologie de la linguistique de l'énonciation à travers l'opposition langue/parole introduite par Saussure et développée par Benveniste et Culioli. Aussi consiste-il à rendre compte du cadrage énonciatif selon Benveniste et Jacobson, et de la distinction entre la linguistique de l' énonciation et la pragmatique linguistique du point de vue de leur typologie et de leurs objets de recherche.

II. Typologie et cadre énonciatif

D'après le fameux Cours de linguistique générale, édité par ses disciples, Bally et Séchehaye, qui ont rassemblé les notes de cours entre 1907 et 1911, Saussure (1972) a introduit deux aspects du langage qui s'opposent l'un à l'autre : la langue et la parole.

Outre la définition bien connue, « système de signes dont la valeur est d'opposition et ne se définit que par la différence », la langue est définie comme une partie essentielle du langage, un produit social extérieur à l'individu qui ne peut ni le créer, ni le modifier,

mais l'enregistrer passivement dans sa conscience, et comme un contrat collectif auquel tous les membres de la même communauté linguistique doivent se soumettre pour se communiquer. La parole est brièvement définie comme une composante secondaire du langage et comme un acte individuel de volonté et d'intelligence. En ce sens, la parole ne peut être qu'un acte libre de création, une manière individuelle d'utiliser le code commun qu'est la langue.

Opposer la langue à la parole, dans la perspective de Saussure, c'est opposer un produit social, un contrat collectif à un acte individuel d'utilisation. Cette constatation implique aussi une opposition d'un système homogène et d'un système hétérogène : c'est-à-dire l'opposition d'un produit social, une unicité du système clos, fini et immuable et un seul mode de signifiance, et d'actes individuels de volonté et d'intelligence d'utilisation de la langue et plusieurs modes de signifiances.

En se fondant sur l'opposition langue/parole introduite par Saussure, Benveniste (1966) a élaboré une théorie qui devient le fondement de la linguistique de l'énonciation. Selon lui, l'énonciation est une mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation (Benveniste, 1966, p. 80).

La théorie de l'énonciation se caractérise par trois aspects importants. D'abord, l'émission d'un son ou d'une voix constitue un indice de l'énonciation qui procède toujours un acte individuel. Il est impossible de produire le son identique à plusieurs reprises ni par le même sujet ni par de différents sujets. La notion d'identité n'est qu'approximative et l'expérience n'est jamais répétée dans le détail (Benveniste, 1966).

Ensuite, l'énonciation suppose une conversion individuelle de la langue en discours. De là se pose une question : comment le sens se forme en mot ?; la question qui conduit à la théorie de signe et à l'analyse de la signifiance. Selon Benveniste (1966), il existe deux modes de signifiance : mode sémiotique et mode sémantique. Le mode sémiotique est le mode correspondant au plan de la langue de Saussure : un réseau, une grille de référence et un système de différence. L'unité du mode sémiotique est le signe qui se définit de façon purement intralinguistique comme unité du système clos et fini de la langue. Chaque signe entre dans un réseau de relation et d'opposition avec d'autre signe qui se définit et se délimite dans la langue. Il doit être donc reconnu et identifié. Le mode sémantique, au contraire, est le mode engendré par le discours. C'est la langue en action par des actes individuels de l'emploi de la langue. Le mode sémantique cumule la fonction médiatrice à la fois entre l'homme et l'homme : fonction de

communication entre les sujets parlants, et entre l'homme et le monde : fonction de nominalisation et de référenciation entre les mots et les choses. Son unité est le mot du discours, qui doit être compris et interprété.

Ainsi le signe « ouvert le mardi » inscrit sur une affiche sur la porte d'un magasin est identifié en langue comme des signes dont la valeur de « ouvert » s'oppose à celle de « fermé », et celle de « le mardi » à celle de « le lundi, le mercredi, le jeudi, etc. ». Dès que « ouvert le mardi » se trouve dans l'univers infini de l'énonciation, il est à la fois identifié par sa valeur en langue (par opposition à, par exemple, « fermé le mardi », « ouvert le lundi », etc.), et interprété selon la situation dans laquelle il se trouve. Dans une situation 1, par exemple, « ouvert le mardi » peut informer les clients du magasin que ce magasin ouvre le mardi et ferme les autres jours de la semaine, ou bien dans une situation 2, ce magasin ouvre même le mardi tandis que les autres ferment.

Benveniste pose que la langue, au sens large du terme, est le seul instrument de communication qui offre la possibilité d'associer le mode sémiotique et le mode sémantique en un mot. Dès qu'un signe passe du niveau de la langue, en tant que système, au mot au niveau de la parole, il sera à la fois connu et compris, identifié et interprété.

Et enfin, l'énonciation est définie, par rapport à la langue, comme un « procès d'appropriation » (Benveniste, 1966). Ce procès suppose donc un auteur particulier qui va approprier l'appareil formel de la langue et le mobiliser pour son compte, et qui énonce ou déclare sa position en tant que locuteur. Dès que le locuteur de l'énonciation se déclare ou s'identifie, il implante la présence de quelqu'un d'autre en face de lui, peu importe le degré attribué. Sur ce sujet, Culioli (1967) note que tout échange vocal suppose une visée des interlocuteurs, un désir de s'exprimer, d'avoir un effet sur l'autre ou sur soi-même en tant que l'autre. Un locuteur, selon Culioli, au cours de l'énonciation, est aussi son propre co-locuteur. Dans cette perspective, l'énonciation suppose, implicitement ou explicitement, une allocution et postule un allocutaire ou un co-locuteur.

Etant donné que l'énonciation pose deux figures nécessaires : l'un source l'autre but, elle réclame une référence commune entre le locuteur et son co-locuteur. Cette référence commune est nécessaire pour le locuteur en tant que le besoin de référer par le discours et pour le co-locuteur la possibilité de co-référer identiquement dans le même consensus communicatif. Elle constitue ainsi une condition indispensable et intégrante de l'énonciation à partir de laquelle une situation d'énonciation va être formée.

De toutes les caractéristiques définies ci-dessus, le schéma de l'énonciation peut

être tracé, d'après le schéma de communication de Jacobson (1963), de la manière suivante :

Enonciation :

Temps

Situation Lieu

Infinité de données de référence sur le monde

Locuteur Message . Co-locuteur

Tous les paramètres indispensables et caractéristiques à l'énonciation sont dégagés dans ce schéma. La situation d'énonciation est le paramètre le plus important. Elle fait intervenir le locuteur, l'auteur de l'acte d'énonciation, le co-locuteur, la personne à qui l'énonciation s'adresse, le moment et le lieu où l'énonciation est produite. De plus, elle explicite des conditions sociales, historiques, etc., qui entourent l'énonciation, et à partir desquelles les expressions de la langue prennent sens. Le message émis par le locuteur est en effet le produit même de l'acte d'énonciation. Il constitue des indices relevés des expressions de la langue permettant de repérer les traces de l'énonciation (cf. III.).

III. Objets de recherche de la linguistique de l'énonciation

La conception de l'énonciation de Benveniste, évoquée en II, trouve son développement dans les années 70 dans la théorie élaborée par Culioli (1967). Pour lui, l'énonciation est déterminante dans l'emploi même du langage. C'est l'énonciation même qui commande tous les repérages par lesquels le locuteur place son co-locuteur dans une situation de réception. Ces repérages sont difficiles à décrire puisqu'ils varient sans cesse d'une situation à l'autre. C'est la raison pour laquelle la linguistique de l'énonciation a comme objectif d'étudier la signification des différents éléments dans la situation de l'énonciation pour rendre compte de diverses catégories énonciatives, notamment les déictiques, les modalités et le discours rapporté et l'hétérogénéité du dire.

III.1. Déictiques

En tant que l'acte individuel de l'emploi de la langue, le locuteur a recours à certaines possibilités offertes par la langue d'inscrire sa présence dans l'énonciation et de le mettre en relation constante avec son énonciation. Ces possibilités sont des signes

« vides » dépourvus de référence par rapport à la réalité, et susceptibles de devenir « pleins » dès qu'un locuteur les assume dans chaque instance de l'énonciation. Il s'agit de déictiques, ou indiciels chez Benveniste (1966) et embrayeurs chez Jacobson (1963). En effet, les déictiques sont les éléments dont la signification ne peut pas être définie en dehors de la référence de l'énonciation et se manifestent par toutes les formes relatives à la triade « moi-ici-maintenant ». Les déictiques appartiennent à la classe des symbole-index (Jacobson, 1963) puisqu'ils cumulent la valeur d'un symbole, en étant associés à l'objet représenté par une règle conventionnelle, et celle d'un index, en se situant dans une relation existentielle avec l'objet qu'ils représentent.

Ces déictiques concernent les indices des personnes présentes dans l'énonciation et les indices des notions spatio-temporelles déterminées par rapport au locuteur, centre même de l'énonciation. Les déictiques de personne se manifestent par les pronoms personnels « Je-Tu » et les formes linguistiques qui se réfèrent à ces pronoms : leurs variantes combinatoires, nous-vous, me-te, etc., et les déterminants possessifs, mon, ma, mes, ...

En terme de l'analyse de l'énonciation, « Je » désigne la personne qui dit « Je » et représente une personne associée à ce mot par une règle conventionnelle. En même temps, le mot « Je » représente une personne dans une relation existentielle avec lui. Il désigne donc l'individu qui énonce la présente instance de discours contenant l'instance linguistique « Je » (Benveniste, 1966). « Tu » est la personne à qui « Je » s'adresse et qui est désigné par « Je ». « Tu » ne peut pas exister en dehors d'une situation posée par « Je ». Benveniste distingue d'un coté « Je-Tu » qui possède une marque de personnes présentes et impliquées dans l'énonciation et de l'autre « Il », personne absente de l'énonciation qui est privée de la marque de personne et qui représente un invariant personnel, en assumant une relation coréférentielle. La distinction entre « Je-Tu » et « Il » se désigne d'abord par l'unicité de référence à chaque fois unique dès que « Je-Tu » est prononcé et l'infinité de référence pour « Il », ensuite par l'absence de l'inversibilité de « il » que possède « Je-Tu » dans le rapport de co-énonciation, et enfin par l'absence d'une qualification de « Il » par la présence à l'instance de l'énonciation que posséde « Je-Tu » ; « Il » est considéré par Benveniste comme la non-personne.

Les déictiques spatio-temporels sont des formes linguistiques qui délimitent l'instance spatiale et temporelle coextensive et contemporaine de la présente instance de discours contenant « Je » (Benveniste, 1966). Ils se manifestent par tous les temps verbaux

et toutes les expressions de temps calculés par rapport à « maintenant » et au « présent », qui coïncident à l'instance même de l'énonciation, par exemple, aujourd'hui, hier, demain, etc. Ils sont également indiqués par des expressions de lieu comme ici, là ou des démonstratifs qui impliquent un indicateur ou un geste désignant l'objet en même temps qu'est prononcée l'instance de terme.

(1) « Ici commence le court bonheur de ma vie ; ici viennent les paisibles, mais rapides moments qui m'ont donné le droit de dire que j'ai vécu. Moments précieux et si regrettables...»

Rousseau, Les Confessions

Dans l'exemple (1), de nombreuses occurrences de termes désignent les déictiques. Le déictique de personne est désigné par le pronom personnel « Je » et sa variante combinatoire « me », le déterminant possessif « ma » et la marque verbale, le morphème de la 1ère personne « j'**ai** vécu » . Le déictique spatial a une représentation distinguée dans l'adverbe « ici », un terme de la triade énonciative « moi - ici - maintenant » . Le procès de temps de l'énoncé est situé à un moment dont on calcule la distance (passé/futur), en l'occurrence le passé défini « j'ai vécu », « rapides moments qui m'ont donné », et la coïncidence (présent) : « commence », « viennent ».

III.2. Modalités

Etant donné que le locuteur approprie la langue et la mobilise pour son compte, il a recours à un certain nombre d'appareils de fonction et de formes linguistiques lui permettant de traduire sa propre vision ou son propre jugement par rapport à l'énonciation et son cadre énonciatif. Les linguistes travaillant dans le domaine de la linguistique de l'énonciation doivent repérer les indices de la mobilisation de la langue du locuteur et de ses différentes attitudes à travers les formes linguistiques. La manifestation des formes linguistiques est connue dans le domaine de la linguistique de l'énonciation par la modalité, une notion introduite par Bally : « la forme linguistique d'un jugement intellectuel, d'un jugement affectif ou d'une volonté qu'un sujet pensant énonce à propos d'une perception ou d'une représentation de son esprit » (Bally 1932). Elle est ensuite élaborée et schématisée par Meunier (1974) qui étudie les différents faits linguistiques permettant le repérage du positionnement du locuteur dans son énonciation et qui tente de classer ces faits en trois catégories : modalité d'énonciation, modalité d'énoncé et modalité du message.

La modalité d'énonciation correspond aux faits linguistiques qui marquent la

position ou l'attitude du locuteur par rapport à son co-locuteur. Lorsque le locuteur présente une vérité (positif ou négatif) et invite son co-locuteur à croire en vérité de ce qu'il énonce, il a recours à la modalité assertive ou déclarative (2). Il peut faire appel à la modalité interrogative quand il demande une information à son co-locuteur en l'obligeant à lui répondre (3), ou à la modalité injonctive pour imposer à son co-locuteur un certain comportement (4).

(2) Paul lit le journal.

(3) Est-ce que Paul lit le journal ?

(4) Lis le journal !

La modalité d'énoncé désigne les faits linguistiques qui traduisent la position ou l'attitude du locuteur à l'égard de ce dont il parle. La modalité d'énoncé caractérise la manière dont le locuteur se situe par rapport à la vérité, à la fausseté, à la certitude ou au vraisemblable de l'information qu'il délivre. Sont inclus dans la modalité d'énoncé, les expressions à modalité logique, les adjectifs et les adverbes à valeur appréciative, les modes et les expressions verbaux et les différentes formes linguistiques, par exemple, l'introducteur du discours rapporté, susceptibles d'indiquer la prise en charge du locuteur par rapport à l'information délivrée.

(5) Ce fruit est **délicieux**.

(6) **Je suis sûr** qu'il viendra.

(7) « C'est une perte de temps », **dit-on**.

Les adjectifs « délicieux » en (5) et « sûr » en (6) traduisent l'appréciation du locuteur à l'égard de son objet « fruit » (logiquement, le fruit ne peut être délicieux que lorsque quelqu'un le goûte et qu'il donne son jugement), et la certitude par rapport à l'information délivrée, « il viendra ». La formule introductive « dit-on » en (7) désigne l'incertitude de la source d'information que le locuteur délivre.

La modalité du message est marquée par les faits linguistiques qui indiquent la structuration de l'information dans l'énoncé et la mise en valeur de l'un des constituants, ou l'attitude du locuteur à l'égard de la manière dont il présente ce dont il parle (Maingueneau, 1991). La modalité du message se manifeste généralement par le procédé de thématisation qui consiste à sélectionner ou à hiérarchiser l'information que le locuteur considère comme la plus importante. La thématisation se caractérise par une dislocation d'un constituant de l'énoncé et une reprise pronominale de cet élément auprès du prédicat.

(8) Paul aime Marie.

(9) Paul, il aime Marie.

(10) Marie, Paul l'aime.

L'exemple (8) devient (9) et (10) après l'opération de thématisation dans laquelle le locuteur accorde l'importance à Paul en (9) et à Marie en (10).

La modalité du message peut être présentée par la focalisation ou la sélection - exclusion marquée par le recours au présentatif existentiel suivi d'une relative : c'est ... qui, c'est ... que. La focalisation consiste à mettre en relief un constituant exclusivement sélectionné de l'énoncé qui exclut toutes les autres possibilités de la même classe d'éléments susceptibles de valider le prédicat. L'exemple (11) se transforme en (12) et en (13) après l'opération de focalisation.

(11) J'ai vu Marie hier.

(12) C'est moi qui ai vu Marie hier.

(13) C'est Marie que j'ai vue hier

Le locuteur procède une opération de sélection d'un élément parmi les autres possibilités de la même classe, « moi » en (12) et « Marie » en (13), et exclut toutes les autres possibilités de valider les prédicats « qui ai vu Marie hier » et « que j'ai vue hier » respectivement.

III.3. Discours rapporté et hétérogénéité du dire

Depuis longtemps, le discours rapporté est traité par la grammaire traditionnelle comme une catégorie particulière de phrase qui pose les problèmes à l'étude morphologique et syntaxique, notamment la fameuse transposition du discours direct au discours indirect, et vice versa. Les problèmes linguistiques posés au statut et au fonctionnement du discours rapporté sont souvent négligés et chaque énoncé a tendance à être toujours considéré comme une séquence homogène relevée d'un seul acte d'énonciation dont l'auteur unique est le locuteur.

Cependant, dans le cadre de la linguistique de l'énonciation, le discours rapporté figure parmi l'hétérogénéité du dire selon laquelle chaque séquence homogène d'un locuteur unique se trouve traversée par les mots du déjà-dit (et parfois les mots à dire). Elle constitue plusieurs « voix », c'est-à-dire plusieurs locuteurs dans la même énonciation, et se présente comme une séquence « hétérogène » de plusieurs sources d'énonciation (Fuchs, Le Goffic, 1992).

Pour répondre aux questions telles que « Comment une énonciation est susceptible

d'inclure une autre ? » et « Par quelles manifestations linguistiques ? », les linguistes de l'énonciation examinent en particulier les jeux de déictiques, les modalités, les procédés typographiques, la construction du discours, le contexte, etc., afin d'établir le classement des formes et des indices leur permettant de repérer les traces de l'autre acte d'énonciation dans une séquence unique d'un locuteur. Les linguistes essaient également d'interroger le statut sémiotique et le fonctionnement de la présence de l'autre dans l'énonciation.

Les premiers linguistes de l'énonciation qui cherchent à résoudre ces problémes se fondent sur la conception de l'hétérogénéité du dire élaborée, dans la théorie du dialogisme, par un linguiste russe dans les années 20, Bakhtine, dont les travaux n'ont été traduits en français que dans les années 70. Selon lui, il n'existe plus d'objets innommés ni de mots qui n'auraient pas été déjà servis. Seul Adam mythique aborde le monde et l'univers de discours avec les premiers mots (Bakhtine, 1978).

La conception de Bakhtine implique que les mots utilisés de tous les locuteurs dans leur vie quotidienne ont été déjà prononcés et servis par quelqu'un d'autre dans une autre énonciation et qu'ils se trouvaient dans divers contextes dans lesquels ils ont pris le sens. Lorsque ces mots sont employés par un certain locuteur dans une énonciation, ils sont non seulement chargés de voix et de sens de l'énonciation en cours, mais aussi « chargés », « habités » et « traversés » (Authier-Revuz, 1982) de voix qui les ont pronon cés et de sens qu'ils ont pris dans d'autres énonciations. C'est la raison pour laquelle les linguistes de l'énonciation considèrent que la place de l'autre énonciation est dans l'énonciation même, en tant que l'élément constitutif particulier de l'énonciation, comme l'illustre le schéma ci-dessous :

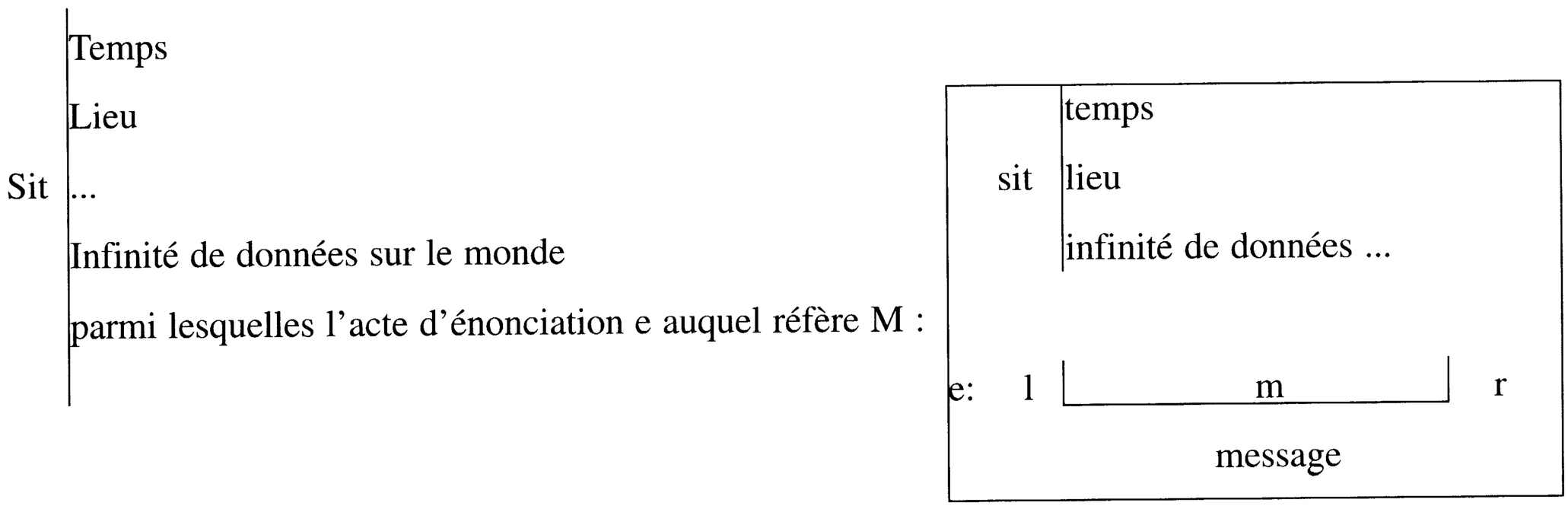

Se présentent dans ce schéma, deux actes d'énonciation, E, l'énonciation en cours

d'un locuteur unique, et e, l'autre énonciation du déjà-dit ou à dire. L'énonciation e, caractérisée par un couple de locuteurs, l-r, une situation, un temps, un lieu et une infinité de données, s'inscrit dans l'Infinité de données qui caractérise l'acte d'énonciation en cours E.

La conception de l'hétérogénéité du dire fondée sur le dialogisme de Bakhtine est mise en lumière et schématisée par les linguistes de l'énonciation, notamment Authier-Revuz qui examine diverses manifestations de la présence d'un autre acte d'énonciation dans une unité de discours produite par un locuteur. Elle propose une étude fine des formes de la représentation d'un autre acte d'énonciation et les classe en deux champs de la représentation : les formes marquées et les formes non marquées (Authier, 1978, Authier-Revuz, 1982).

Les formes marquées sont définies comme les formes explicitement marquées par la construction syntaxique, l'emploi de procédés typographiques ou l'ajout d'un certain élément susceptible de renvoyer le discours à un autre acte d'énonciation. Elles recouvrent le discours rapporté proprement dit : le discours direct (14) et le discours indirect (15), la modalisation du discours en discours second (16) et la modalisation autonymique (17).

(14) Jean-Marie a dit à sa femme : « Passe-moi du sel, s'il te plaît. ».

(15) Jean-Marie a dit à sa femme qu'il avait acheté une voiture la veille.

(16) Selon une otage qui communique par téléphone avec l'extérieur, le commando a menacé de fusiller ses prisonniers si la Russie ne retirait pas ses forces de Tchétchénie. (Le Monde, 25.10.02)

(17) Bref, pour reprendre l'expression d'un éditorialiste parisien, on se prépare à « *mourir pour la Beauce* ». (L'Evénement du jeudi, 3.12.92)

Dans l'exemple (14) et (15), l'énonciation rapportée se manifeste par deux configurations « classiques » : le discours direct (14) et le discours indirect (15). Elle est signalée par la modalisation du discours en discours second en (16) dans lequel l'élément susceptible de renvoyer le contenu du message de l'acte d'énonciation rapportant à une autre énonciation est marqué par le modalisateur parenthétique du type « selon X », « pour X », « d'après X », etc. La modalisation autonymique, ou l'emprunt local des mots de l'autre énonciation dans l'énonciation rapportant, « *mourir pour la Beauce* » en (17), est signalée par le commentaire du type « pour reprendre l'expression d'un X », accompagné des guillemets et de la mise en italique de l'emprunt local.

Les formes non marquées, au contraire, désignent la représentation d'un autre acte d'énonciation relevée d'une interprétation qui font jouer le contexte linéaire et/ou

situationnel. Elles reposent sur la connivence interprétative du co-locuteur qui comprend sans qu'on le lui dise explicitement et recouvrent le discours rapporté interprétatif : le discours direct libre (18) et le discours indirect libre (19), et la citation cachée : l'allusion et la réminiscence involontaire (20).

(18) C'est vrai qu'elle se tient, Laure, un peu fatigue, c'est tout ... Les enfants... Les hauts et les bas du vin... Les potins de l'été sur le bassin d'Arcachon, au Pyla, au Moulleau... Le tennis de Abatilles... *Il existe encore ? Mais oui. Tu joues toujours ? Moins souvent... Cela dit, je me vois, tu sais. Ni plus, ni moins.* La plage, les bateaux. (...) (Ph. Sollers, Portrait du joueur)

(19) Alors, il affecta de ricaner, avec des haussements d'épaules outrageux. *Très bien ! il s'en foutait, du moment que l'autre avait occupé la place toute chaude ; bon débarras ! ça regardait le monsieur, s'il aimait les restes* ; et, sous l'étalage de ce dédain, il était repris d'un tremblement de jalousie, ses yeux flambaient. (E. Zola, *Germinal*)

(20) Probablement, puisque je ne cherchais pas des manuscrits, aurais-je pu trouver les mêmes livres ailleurs, ou les faire venir par la bibliothèque de mon université. Mais *longtemps je m'étais couché de bonne heure* en rêvant de monter à la Montagne Sainte Geneviève avec Abélard, de me rendre ... (U. Eco, Discours à l'occasion de sa réception comme docteur Honoris Causa de l'Université de Paris 3, 20.1.89)

La frontière entre l'énonciation en cours et l'autre énonciation rapportée est moins évidente dans ces exemples. En absence de marque signalant la trace de l'autre énonciation rapportée, les formes non marquées sont difficiles à reconnaître. Les séquences mises en italique (par nous) peuvent être interprétées comme un dialogue rapporté au discours direct libre, c'est-à-dire le discours direct sans introducteur ni marque typographique (18), le discours d'un personnage rapporté au discours indirect libre (19) et l'évocation, intentionnelle ou involontaire, d'une phrase célèbre de Proust (20).

IV. Linguistique de l'énonciation et Pragmatique linguistique

Actuellement, deux grands courants linguistiques, la linguistique de l'énonciation et la pragmatique linguistique, tendent à se confondre dans la conscience de certains linguistes travaillant dans le domaine de l'énonciation et de l'analyse du discours.

Le courant de la linguistique de l'énonciation est né de la grammaire néo-structuraliste européenne, de l'opposition langue/parole (cf. II) et plus particulièrement de la langue française. Il part de l'analyse du sous-système ou d'expressions de la langue

participant du statut du cadrage et des catégories énonciatives par exemple les déictiques, les modalités et l'hétérogénéité du dire (cf. III), et cherche à construire progressivement les modèles locaux de l'énonciation.

La pragmatique linguistique est un courant d'origine anglo-saxonne développé notamment aux Etats-Unis, en Grande Bretagne, en Allemagne et récemment en France. Elle consiste à retrouver, au niveau du langage en acte, les traces linguistiques de certains mécanismes du langage et à décrire les conditions d'emploi du langage dans des situations effectives pour rendre compte du sens, de la référence, de la vérité et des relations entre les expressions de la langue et leur mise en fonctionnement effective par des sujets de communication (Austin 1970).

Sa conception du langage comme acte permet d'accorder d'une part une importance au contexte linguistique et extralinguistique et d'autre part une nécessité d'étudier la réalisation discursive concrète actualisant les règles de compétence linguistique ou des principes de la communication intégrés dans une compétence communicative. Son objet de recherche inclut la présupposition et l'implication du sens, les actes du langage et l'interaction communicative.

IV.1. Présupposition et implication du sens.

La présupposition est la proposition implicite qui précède logiquement une autre proposition explicite. Elle suppose vrais tous les éléments contenus dans la proposition explicite et impose aux participants à la communication un cadre de discours implicite (Ducrot, 1980a).

(21) Marie ne fume plus

(22) Fermez la porte !

L'exemple (21) présuppose que Marie fumait avant. Comme une notion pragmatique, la présupposition implique la conformité entre l'énoncé et le contexte de l'énonciation. L'exemple comme (22) présuppose non seulement qu'il y a une porte et qu'elle est ouverte, mais il spécifie les conditions permettant de donner tel ou tel emploi d'énoncé. La vérité que relève ce présupposé conditionne la vérité générale de l'énoncé global contenant la présupposition.

La présupposition constitue essentiellement une sorte de « coup de force » qui permet de dire sans dire, et de faire passer une information sans assumer la responsabilité ou la prise en charge explicite. Dans cette perspective, la présupposition ne constitue qu'un

procédé, parmi d'autres, d'implication du sens (Fuchs, Le Goffic, 1992).

Participant à la même problématique pourtant opposées à la présupposition ayant pour objet les conditions de vérité des énoncés, les implications lexicales visent à rendre compte de la signification non dite mais impliquée par la présence de certains lexèmes (Ducrot, 1980b). « mais » dans (23), contient une implication du sens qui glose pour un locuteur un fait inattendu et qui est contraire à l'idée dans sa conscience selon laquelle un mari doit être jaloux quand sa femme gagne très bien sa vie.

(23) Claire gagne très bien sa vie mais son mari n'est pas jaloux.

IV.2. Actes du langage

La théorie des actes du langage a été élaborée par Austin (1970) et ensuite développée par Searle (1972). Elle repose essentiellement sur l'idée que produire un acte d'énonciation c'est accomplir un acte. Les actes du langage se répartissent en 3 catégories : acte locutoire est l'acte ordinaire de dire quelque chose ; acte illucutoire est l'acte de produire en disant quelque chose, par exemple l'acte de questionner, d'ordonner, de suggérer, de promettre, etc. ; acte perlocutoire est l'acte de produire par l'effet de dire quelque chose, par exemple, l'acte d'intimider, de convaincre, d'émouvoir, d'insulter, etc., l'acte perlocutoire, d'après Austin (1970), n'est pas strictement linguistique, mais peut être des gestes non verbaux.

Parmi les actes du langage proposés par Austin, l'acte performatif, figuré dans l'acte illocutoire, intéresse le plus les linguistes. En effet, l'acte performatif est manifesté par les énoncés ayant la particularité de réaliser l'accomplissement de ce que le locuteur énonce (Austin 1970). Pour que les énoncés prennent la valeur performative, il leur faut une situation précise dans laquelle un locuteur particulier est susceptible d'accomplir un acte par sa parole.

(24) Je déclare la séance ouverte.

L'exemple (24) ne peut prendre la valeur performative que lorsqu'il est prononcé dans, par exemple, une cérémonie d'ouverture d'une réunion ou d'un congrès quelconque et par le président de la cérémonie, le seul ayant le droit officiel de déclarer l'ouverture de la séance.

De ce fait, l'acte performatif est à la fois une manifestation linguistique et un acte de réalité, c'est-à-dire que l'acte s'identifie avec l'énonciation de l'acte (Austin 1970, Benveniste 1966).

sémantiques à partir des traitements proposés », in **DRLAV**, n° 17, pp. 1-78.

Authier-Revuz J. (1982), « Hétérogénéité montrée et hétérogénéité constitutive, éléments pour une approche de l'autre dans le discours », in **DRLAV**, n° 26, pp. 91-151.

Authier-Revuz J. (1992-1993), « Repère dans le champ du discours rapporté », in **L'information grammaticale**, n° 55, pp. 38-42, n° 56, pp. 10-15.

Bakhtine M. (Volochinov V.N.) (1978), **Le marxisme et la philosophie du langage**, traduit du russe **Marksizme i filosofija jazyka** (1929), Paris, Minuit.

Bally Ch. (1932), **Linguistique générale et linguistique française**, Paris, E. Leroux.

Benveniste E. (1966), **Problèmes de linguistique générale**, tome 1 et 2, Paris, Gallimard.

Culioli A. (1967), « La communication verbale », in **L'aventure humaine**, tome IV : L'homme et les autres, Paris, Grange Batelier.

Ducrot O. (1980a), **Dire et ne pas dire**, 2e édition revue et augmentée, Paris, Hermann.

Ducrot O. (1980b), **Les mots du discours,** Paris, Minuit.

Fuch C., Le Goffic P. (1992), **Les linguistiques contemporaines**, Paris, Hachette.

Greice H. (1975), « Logic and conversation », in **Syntax & semantics 3 : Speech acts**, Cole & Morgan éd., New York, Academic Press, pp. 41-58.

Jacobson R. (1963), **Essais de linguistique générale**, Paris, Minuit.

Maingueneau D. (1991), **L'énonciation en linguistique française**, Paris, Hachette.

Meunier A. (1974), « Modalité et communication », in **Langue française,** n° 21, pp. 8-25.

Saussure F. (1972), **Cours de linguistique générale**, 1ère édition 1916, Lausanne, Payot.

Searle J. (1972), **Les acts du langage,** traduit de l'anglais **Speech acts : an essay in the philosophy of language** (1969), Paris, Hermann.

Il est intéressant de noter qu'une confusion peut être occasionnée dans l'étude des actes du langage et celle de la modalité dans le cadre de la linguistique de l'énonciation. En effet, l'étude de la modalité s'interroge sur les expressions de la langue participant à l'énonciation alors que l'étude des actes du langage examine le sens impliqué dans la communication. Observons les deux exemples ci-dessous :

(25) Sortez !

(26) Je vous demande de sortir.

Du point de vue de la linguistique de l'énonciation, les exemples (25) et (26) sont analysés différemment. L'exemple (25) relève de la modalité injonctive par l'emploi du mode verbal : l'impératif, tandis que l'exemple (26), malgré le sens de l'injonction impliquée dans le verbe, relève de la modalité déclarative par la forme de phrase. Du point de vue des actes du langage, quelles que soient les formes de phrase, ces deux exemples sont traités de la même façon, c'est-à-dire un acte d'ordonner.

IV.3. Interaction communicative

L'interaction communicative ou l'analyse conversationnelle a été développée aux Etats-Unis dans les années 60 par Greice (1975) qui propose les notions d'implications et les maximes conversationnelles.

L'implication conversationnelle ou discursive consiste à traduire les attitudes cachées, telles que l'admiration, la suggestion, ou l'insinuation etc., par les éléments dans le discours. Lorsqu'on insiste, par exemple, sur la qualité de ponctualité, on peut vouloir discrètement et implicitement admirer ou reprocher quelqu'un de sa responsabilité.

En ce qui concerne les maximes conversationnelles, elles consistent à rendre compte du principe de coopération auquel les participants à l'échange verbal sont censés se conformer. Les maximes conversationnelles se répartissent en quatre principes de coopération : le principe de quantité, supposant le caractère informative requis par le co-locuteur de la contribution ; le principe de qualité, supposant l'authenticité ou l'exactitude de la contribution ; le principe de relation, supposant la pertinence de la contribution ; et le principe de modalité, supposant la netteté, le brièveté de la contribution.

(27) A : Combien faut-il mettre de farine pour faire ce gâteau ?

B : Une certaine quantité.

La réponse de locuteur B dans (27) transgresse la maxime de quantité en ne donnant pas assez d'information nécessaire requise à la question posée par le locuteur A.

V. Conclusion

Après ce survol concernant la typologie et les objets d'analyse de la linguistique de l'énonciation et la distinction entre la linguistique de l'énonciation et la pragmatique linguistique, quelques conclusions peuvent être faites.

L'énonciation est définie comme un acte individuel de l'utilisation de la langue, un acte de liberté et de création. Elle suppose une situation de communication déterminée dans laquelle figurent un locuteur, un co-locuteur, un temps, un lieu et une infinité de données de référence.

Le point commun de la linguistique de l'énonciation et la pragmatique linguistique est l'étude de l'énonciation et non l'étude de la langue, définie comme système clos, fini et immuable. La distinction entre elles repose essentiellement sur leur origine et leurs objets d'étude. La linguistique de l'énonciation a été élaborée de la linguistique structurale dans les années 60 en France. Elle cherche à interroger sur l'opération qui conduisent à la production d'un énoncé et sur les expressions de la langue qui participent à cette opération. La pragmatique linguistique, quant à elle, a été élaborée de la notion logique en Grande Bretagne et développée dans le cadre de la communication aux Etats-Unis. Elle cherche à rendre compte du sens de l'énoncé à partir de la situation et du contexte de la communication.

Dans le domaine de recherche actuelle, la linguistique de l'énonciation se concentre sur des problèmes relatifs aux diverses manifestations de la modalité par rapport au positionnement du locuteur, au statut et au fonctionnement de sujet d'énonciation dans le cadre théorique de Culioli et à l'hétérogénéité du dire et son fonctionnement dans le cadre du métalangage, développée incessamment par Authier-Revuz. De nombreuses recherches relatives à l'interaction des faits prosodiques et l'interprétation de constituant discursif dans le cadre de l'énonciation dans le corpus oral sont récemment élaborées et développées au sein de l'équipe de recherche sur l'oral spontané dirigée par Morel.

Depuis les années 60, la linguistique de l'énonciation se développe et continue à se développer. Elle attend encore des chercheurs courageux.

Bibliographie

Armengaud F. (1955), **La pragmatique**, Paris, PUF.

Austin J.L. (1970), **Quand dire, c'est faire**, traduit de l'anglais **How to do things with words** (1962), Paris, Seuil.

Authier J. (1978), « Les formes du discours rapporté: remarques syntaxiques et

sémantiques à partir des traitements proposés », in **DRLAV**, n° 17, pp. 1-78.

Authier-Revuz J. (1982), « Hétérogénéité montrée et hétérogénéité constitutive, éléments pour une approche de l'autre dans le discours », in **DRLAV**, n° 26, pp. 91-151.

Authier-Revuz J. (1992-1993), « Repère dans le champ du discours rapporté », in **L'information grammaticale**, n° 55, pp. 38-42, n° 56, pp. 10-15.

Bakhtine M. (Volochinov V.N.) (1978), **Le marxisme et la philosophie du langage**, traduit du russe **Marksizme i filosofija jazyka** (1929), Paris, Minuit.

Bally Ch. (1932), **Linguistique générale et linguistique française**, Paris, E. Leroux.

Benveniste E. (1966), **Problèmes de linguistique générale**, tome 1 et 2, Paris, Gallimard.

Culioli A. (1967), « La communication verbale », in **L'aventure humaine**, tome IV : L'homme et les autres, Paris, Grange Batelier.

Ducrot O. (1980a), **Dire et ne pas dire**, 2e édition revue et augmentée, Paris, Hermann.

Ducrot O. (1980b), **Les mots du discours,** Paris, Minuit.

Fuch C., Le Goffic P. (1992), **Les linguistiques contemporaines**, Paris, Hachette.

Greice H. (1975), « Logic and conversation », in **Syntax & semantics 3 : Speech acts**, Cole & Morgan éd., New York, Academic Press, pp. 41-58.

Jacobson R. (1963), **Essais de linguistique générale**, Paris, Minuit.

Maingueneau D. (1991), **L'énonciation en linguistique française**, Paris, Hachette.

Meunier A. (1974), « Modalité et communication », in **Langue française,** n° 21, pp. 8-25.

Saussure F. (1972), **Cours de linguistique générale**, 1ère édition 1916, Lausanne, Payot.

Searle J. (1972), **Les acts du langage,** traduit de l'anglais **Speech acts : an essay in the philosophy of language** (1969), Paris, Hermann.